

## **Séance du lundi 18 janvier 2021**

Les membres du conseil municipal se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Mr Denis MOSSAZ, Maire.

**Membres présents à la séance :** Mmes MM. ANDRE Bérengère, ARTERO Véronique (arrivée en cours de séance), BALSEM Lydie, BELLOD-GODIN Sandra, BILLET Benoit, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie, VERDET Patricia.

**Secrétaire de Séance** ANDRE Bérengère (Pouvoir à Sophie SELLIER), FILLOD Claude (Pouvoir à Sandra BELLOT-GODIN)

Secrétaire de Séance : Pascale BOSSON

### **Approbation du compte rendu de la dernière séance**

Le compte rendu du conseil municipal du 21 décembre 2020 est approuvé en début de séance.

### **Ajout d'un point à l'ordre du jour**

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à ajouter le point suivant à l'ordre du jour ; modification du temps de travail de l'agent administratif employé à l'agence postale communale.

### **1 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif**

En attendant l'adoption du budget primitif, il est possible de prendre en charge les recettes et les dépenses de fonctionnement dans la limite des dépenses inscrites au budget de l'année précédente. Concernant l'investissement, il est possible de mandater les dépenses dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le tableau des dépenses concernées a été présenté en séance :

Objet	Montant	Chapitre /Article	Opération
Finalisation achats de terrains en cours	1 000 €	2111	82
Autres constructions	115 000 €	2138	84
Borne de recharge véhicule électrique	3 500 €	2188	90
Mobilier école	2 000 €	2184	90
Travaux groupe scolaire	855 000 €	2313	92
Travaux d'aménagement des abords du groupe scolaire	170 000 €	2312	93
Refonte site internet	5 000 €	2051	208

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## **2 – Prolongation de la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône confiée à CNR**

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes a transmis en mairie un dossier de consultation administrative concernant une prolongation de la concession CNR dont le terme actuel est fixé au 31 décembre 2023. Le terme du renouvellement est fixé au 31 décembre 2041.

Ce projet de prolongation prévoit principalement la poursuite des missions actuelles du concessionnaire mais aussi quelques modifications, à savoir :

- Le transfert de gestion à CNR de portions du domaine public fluvial du Rhône actuellement géré par l'Etat et VNF (plus de 80 km de linéaire de fleuve et 3000 hectares),
- La réalisation d'un programme d'investissement sur une durée maximum de 15 ans, pour un montant estimé à 500 M€,
- Le renforcement du dispositif des Plans Pluriannuels Quinquennaux (PPQ) déclinant le Schéma Directeur annexé au cahier des charges général de la concession.

Un dossier de consultation a été transmis aux élus afin qu'ils se prononcent sur cette prolongation (dossier constitué notamment d'une note de synthèse du dossier de prolongation, du projet de cahier des charges général, du projet de schéma directeur, d'une évaluation environnementale, des documents résultant de la concertation préalable conduite en 2019 et 2020, de l'avis de l'Autorité environnementale rendu le 8 juillet 2020 sur l'évaluation environnementale stratégique du projet de 9<sup>e</sup> avenant à la concession du Rhône et du mémoire du 11 décembre 2020 en réponse de l'Etat à l'avis de l'autorité environnementale).

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

## **3 – Adhésion CNAS**

Lors de l'assemblée générale du Comité du personnel communal, il a été décidé de dissoudre cette association. Afin d'offrir un plus large choix dans les prestations ouvertes aux agents, le comité du personnel avait décidé d'adhérer au CNAS qui est un comité national auquel adhère de nombreuses collectivités (mutualisation des cotisations et offre élargie). Afin que les agents puissent continuer à bénéficier de cette action sociale, il a été proposé que la collectivité adhère directement à cet organisme en lieu et place de la subvention qu'elle versait au comité du personnel.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

## **4 - Modification du tableau des emplois permanents**

En raison de l'absence longue durée de l'un des deux agents administratifs employés à l'Agence Postale Communale, il convient de réorganiser le service afin d'assurer la continuité de l'accueil du public.

En accord avec l'agent restant en poste, il est prévu un réaménagement de son temps de travail qui passera à 16h15 par semaine à partir du 1<sup>er</sup> février 2021.

Le tableau des emplois sera modifié en conséquences.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Le Maire



D.MOSSAZ